

Département de l'Ain

Commune de
**JASSANS-
RIOTTIER**



16

Entités
archéologiques



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1978 et révisé en 1989

Mise en révision du POS : délibération du Conseil Municipal en date du 2 Mai 2007

Arrêt du projet de PLU : 15 Décembre 2010

Approbation du PLU : 18 Janvier 2012

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 18 Janvier 2012

REVISIONS ET MODIFICATIONS

ENTITES ARCHEOLOGIQUES

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont identifié de nombreux sites archéologiques sur le territoire communal de Jassans-Riottier :

- 01 194 001 : Château avec chapelle sur une motte et rempart, Tour de Riottier, dépôt monétaire, époque gallo-romaine
- 01 194 0002 : Château de Gleteins, château fort du Moyen Age classique
- 01 194 003 : Station néolithique à Narcus du Néolithique, lithique
- 01 194 0004 : Ferme - entablement en Narcus du moyen Age classique, statue
- 01 194 0005 : Beaurivage, Port de Frans, époque gallo-romaine, pied romain pliant en bronze
- 01 194 0006 : En aval de Riottier près de Biz, age du bronze - age du fer, céramique noire avec bord festonné, os, dent, cailloux rougis
- 01 194 0007 : Bourg de Riottier, bourg castral du Moyen Age
- 01 194 0008 : Rempart de Riottier, enceinte urbaine du Moyen Age classique
- 01 194 0009 : Eglise Saint Paul à Riottier, Eglise du Moyen Age classique
- 01 194 0010 : Maison forte la Rigaudière à Riottier, maison forte du Bas Moyen Age
- 01 194 0011 : Le Prieuré à Riottier du Haut Empire, pot de bronze
- 01 194 0012 : Creux Guillien, Pont de Jassans, RD 131, époque gallo-romaine, fossé
- 01 194 0012 : Plage de Riottier, gué, époque indéterminée
- 01 194 0013 : Château de Cillery - secteur 1, Pont de Jassans - RD 131, époque Néolithique, céramique
- 01 194 0014 : Château de Cillery - secteur 2, Pont de Jassans - RD 131, époque Néolithique, lithique
- 01 194 0015 : Château de Gleteins, château fort, époque moderne
- 01 194 0016 : Station néolithique en Narcus de l'époque Age du bronze final, vestiges mobiliers métalliques : bracelet bronze, épingle bronze, céramique
- 01 194 0017 : Beaurivage au Port de Frans, architecture religieuse du Moyen Age classique
- 01 194 0018 : En aval de Riottier près de Biz de l'époque gallo-romaine, foyer
- 01 194 0019 : Le Prieuré à Riottier, habitat du Bas Moyen Age
- 01 194 0020 : Château de Cillery - secteur 1, Pont de Jassans - RD 131, Age du bronze ancien, trou de poteau, fossé
- 01 194 0022 : Château de Cillery - secteur 1, Pont de Jassans - RD 131, Second Age du fer, céramique
- 01 194 0023 : Château de Cillery - secteur 2, Pont de Jassans - RD 131, Age du bronze - Age du fer, céramique
- 01 194 0024 : Château de Cillery - secteur 2, Pont de Jassans - RD 131, époque gallo-romaine, céramique
- 01 194 0025 : Tour de Riottier, cimetièrre de l'époque gallo-romaine
- 01 194 0026 : Tour de Riottier, bâtiment de l'époque gallo-romaine
- 01 194 0027 : Tour de Riottier, motte castrale du Haut moyen Age
- 01 194 0028 : Tour de Riottier, chapelle du Moyen Age classique

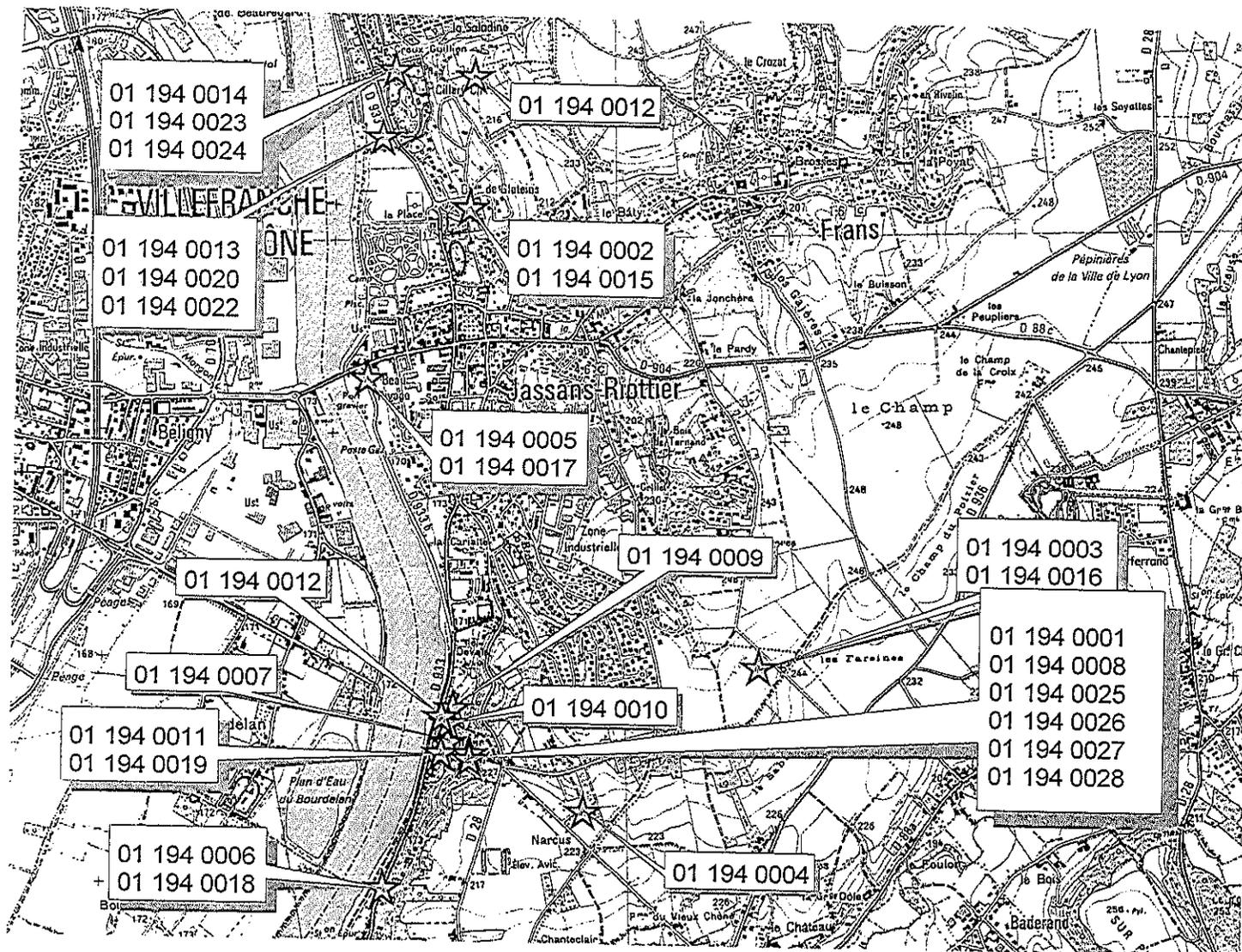
La carte ci-après localise ces différentes entités archéologiques.

En application de l'article L.531-14 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au maire de la commune, lequel prévient la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Ain.

« Le décret n°2004-490 prévoit que les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations (art.1).

Conformément à l'article 7 du même décret, les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux... peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance ».

Jassans-Riottier (Ain)
révision du P.L.U.
sites archéologiques recensés
état juillet 2007



Direction régionale
des affaires culturelles
Rhône-Alpes